

INTERDICTION DE STATIONNER

ET RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande en date du 3 août 2026 présentée par la société ENSIO représentée par Mme LOCQUET Jennifer, 405 rue Claude Bernard – 62 320 ROUVROY, chargée du chantier.

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans les rues suivantes : Buisset, Martel, Bailly, Caffart, Fauqueux, afin d'assurer la sécurité publique pendant la dépose du réseau Orange,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera restreinte dans les deux sens de circulation ainsi que la chaussée sera empiétée avec la largeur de voie maintenue, dans les rues : Buisset, Martel, Bailly, Caffart, Fauqueux, au territoire de la commune de Masny, le 1^{er} septembre 2026 de 7 h 00 et jusqu'à l'achèvement des travaux qui devra intervenir le 30 septembre 2026 vers 18 h 00 au plus tard,

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La circulation sera alternée manuellement ou par des feux tricolores. (si nécessaire)

Article 4 : Le stationnement sera interdit, ainsi que le dépassement sur dans les rues Buisset, Martel, Bailly, Caffart, Fauqueux, au territoire de la commune, au droit du chantier, pour permettre l'exécution des interventions pendant toute la durée des travaux.

Article 5 : La pré-signalisation et la signalisation seront posées aux frais et aux soins de la société ENSIO, 405 rue Claude Bernard – 62 320 ROUVROY, chargée du chantier, conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 06 Novembre 1992.

Article 6 : L'entreprise sera autorisée à déposer des matériaux sur le domaine public. Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

Pour toute fouille sur trottoir, la réfection de celui-ci devra être faite sur sa largeur intégrale.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Masny.

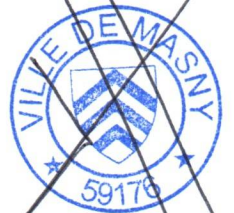
Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 9 : Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- la Subdivision Départementale d'Orchies
- au Groupement de Gendarmerie de Valenciennes
- à la Direction Départementale de la Sécurité Publique
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- à la Direction des Transports Départementaux
- au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais
- au Syndicat des Transporteurs de Wasquehal
- à la Direction des Transports Scolaires

Fait à Masny, le 5 août 2026

Le Maire, Lionel FONTAINE



DOU600145 Marny



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : LOCQUET Prénom : Jennifer
Dénomination : ENSIO Représenté par :
Adresse Numéro : 405 Extension : Nom de la voie : rue Claude Bernard
Code postal : 62320 Localité : ROUVROY Pays : FRANCE
Téléphone 06 21 08 16 15 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : autorisations.boucle.locale @ ensio.eu

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Rue Modeste Buisser - Rue des Frères Martel - Rue Eugene Builly
Par Jules Caffart - Rue Fauqueux
59 390 Marny

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Dépose réseau Echange
Date prévue de début des travaux : 01 09 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 01 09 2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 2
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom :

Prénom :

Dénomination :

Représenté par :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal :

Localité :

Pays :

Téléphone :

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐

Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Rouvroy le : 03 08 2026

Nom : LOCQUET

Prénom : Jennifer

Qualité : Référente Conduite d'activité